

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 26**

Régie de l'énergie
DOSSIER: *R-3550-2004*
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: *16 juin 2005*
Pièces n°: *HQD-7*
document 1.26

Engagement 26 :

Motifs ou la finalité d'avoir un taux de pertes normalisé. Méthode de normalisation utilisée. Fournir les taux de pertes réels pour les années 2001 à 2004 pour les pertes associées au transport et à la distribution de l'électricité patrimoniale. Compléter le tableau de la page 52, HQD-5, document 1.1, pour l'année 2004. (demandé par la Régie)

Réponse à l'engagement 26 :

1) Motifs ou la finalité d'avoir un taux de pertes normalisés

La normalisation des ventes et des besoins du Distributeur, pour les conditions climatiques, sert principalement à établir la base de départ de la prévision de la demande du Distributeur, laquelle est réalisée à conditions climatiques normales. La normalisation sert aussi à établir des comparaisons, d'une année par rapport à une autre, en faisant abstraction des écarts causés par les variations des conditions climatiques (écart de température par rapport à la normale). Le taux de pertes normalisé est une résultante de cette normalisation, soit le quotient des besoins du Distributeur (normalisés) par le volume de consommation de ses clients (normalisé).

2) Méthode de normalisation utilisée

Pour déterminer le taux réel de pertes d'une année historique, le Distributeur calcule tout d'abord le volume de pertes en retirant des besoins réels en énergie (énergie reçue au niveau de l'approvisionnement) la consommation réelle de ses clients (ventes corrigées des ajustements comptables pertinents plus l'usage interne). En divisant ce volume réel de pertes par la consommation réelle, le Distributeur obtient le taux réel de pertes.

Pour déterminer le taux normalisé de pertes d'une année historique, le Distributeur fait de même en utilisant cependant des données de besoins en énergie et de consommation normalisés pour les conditions climatiques.

Par ailleurs, pour passer d'une prévision de la consommation à conditions climatiques normales à une prévision des besoins en énergie à conditions climatiques normales, le Distributeur établit un taux de pertes prévisionnel qui s'appuie sur l'historique des taux normalisés de pertes.

3) Compléter le tableau présenté à HQD-5, doc. 1.1, p.52.

	2001	2002	2003	2004
Volume de consommation patrimoniale (TWh)	151,0	156,4	164,95	163,7
Volume d'électricité patrimoniale fourni par Hydro-Québec Production (TWh)	162,1	169,1	178,1	175,9
Taux de pertes normalisé du réseau intégré ⁽¹⁾	7,6%	7,6%	7,5%	7,5%
Taux de pertes réel du réseau intégré	7,4%	7,5%	7,6%	7,5%

(1) Normalisé pour les conditions climatiques.